

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025 A 20 HEURES

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Jean-Claude MALSOUTE, Jean MAZIERE, Christelle VEDRENNE, Mathieu UGUEN, Geneviève LABARRE, Isabelle CHARRIER, Joelle MEYRIGNAC, Alexandra LOULIER.

Procuration(s) : Jérémy VEYRET à Evelyne DEGUILLAUME.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. OPERATION DE VOIRIE : RENFORCEMENT DE SECTIONS VC N°40 « CEZEYRAT » - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux de voirie suivant :

- Renforcement VC n° 40 « Cezeyrat ».

Le coût du projet (études + travaux) s'élève à la somme de 103 448,53 € HT, soit 124 138,24 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal ;

- d'approuver ce projet ;
- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR - programmation 2025, afin d'établir le plan de financement suivant :

Coût opération en HT	103 448,53 €
Etat : DETR 2025 - Voirie (45 %) - Montant des dépenses publiques plafonné à 100 000,00 €	45 000,00 €
Autres aides publiques	0,00 €
Total aides publiques sollicitées	45 000,00 €
A la charge de la commune	58 448,53 €

APPROUVE

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SOUS LE NUMERO 83 DE LA SECTION YT, A HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la communauté de communes Haute-Corrèze communauté a voté favorablement pour la vente du bâtiment abritant la ressourcerie « l'Entraide du Plateau » et sa parcelle attenante à la commune de Peyrelevade.

Il propose donc aux membres du Conseil municipal, et conformément à la proposition de Haute-Corrèze communauté de céder le bâtiment, d'acquérir cette parcelle cadastrée sous le numéro 83 de la section YT à hauteur de 20 € TTC.

APPROUVE

3. GARANTIE DE LA COLLECTIVITE POUR L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LA COPROD, DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt, d'un montant total de 586 901,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°167941.

La garantie de la collectivité serait ainsi accordée, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Il propose que la garantie soit accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur sont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

APPROUVE

4. CREATION DE CARTES ET PLANS DE LA COMMUNE.

L'office de tourisme de Haute-Corrèze, en collaboration avec les communes intéressées du territoire a initié la réalisation de cartes et plans de ville.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de s'inscrire dans cette démarche et de procéder à la mise en œuvre de ce projet.

L'office de tourisme aurait en charge la réalisation des documents jusqu'à l'impression, incluant les devis, la création graphique, la coordination avec le graphiste et l'imprimeur.

La participation financière de la commune porterait uniquement sur l'impression des documents.

Deux devis ont été transmis à la commune :

- blocs de ville (6 exemplaires de 100 feuillets) : 433,61 € TTC ;
- plans de ville (1 000 exemplaires) : 3 066,89 € TTC.

APPROUVE

5. PRESENTATION SUCCINCTE DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 29 NOVEMBRE 2024 ET LE 07 FEVRIER 2025.

- **Décision n° 2025/01 portant révision du loyer du logement « Maison Chamarron ».**

- Augmentation du loyer du logement « Maison Chamaron » selon l'indice INSEE de référence des loyers du 1^e trimestre 2024, soit 143,46 (pour rappel, celui du 1^{er} trimestre 2023 était de 138,61),
- Fixation du nouveau loyer mensuel à la somme de 135,00 €, au lieu de 131,00 €, et ce à compter du 06 janvier 2025, date anniversaire du présent contrat de location.

- **Décision n°2025/02 portant révision du loyer du « Logement Mairie n°3 ».**

- Augmentation du loyer du « logement Mairie n°3 » selon l'indice INSEE de référence des loyers du 1^e trimestre 2024, soit 143,46 (pour rappel, celui du 1^{er} trimestre 2023 était de 138,61),
- Fixation du nouveau loyer mensuel à la somme de 262,00 €, au lieu de 254,00 €, et ce à compter du 21 février 2025 date anniversaire du présent contrat de location.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : ARRET DE LA CONVENTION PORTANT ENTRETIEN MENAGER

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le Service départemental d'incendie et de secours n'a pas souhaité renouveler la convention portant entretien ménager du centre d'incendie et de secours de Peyrelevade.

En effet, depuis plusieurs années, la Commune de Peyrelevade entretient la caserne, et reçoit chaque année un dédommagement des frais, après service fait.

Dans un but de continuité du service, le conseil municipal propose que la mairie poursuive l'entretien ménager de la caserne. En revanche, l'entretien sera limité à 1h30 par semaine, au lieu de 2h jusqu'à présent. La commune ne demandera pas de défraiement au SDIS.

2. CANTINE SCOLAIRE : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Au cours des derniers mois, des difficultés sont apparues suite au comportement inadapté de certains élèves, ceci mettant à mal l'autorité du personnel présent.

Afin de retrouver un peu de calme, et davantage de sérénité sur le temps de midi, madame Julie Tissièrre a été recrutée en accroissement temporaire d'activité.

3. QUESTIONS DIVERSES :

- il a été remarqué que la déchetterie des Alluchats, à Faux-la-Montagne refusait désormais les déchets plastiques agricoles. Afin de résoudre cette problématique, un espace de stockage et de collecte de ces déchets, réservé aux professionnels, doit être étudié dans les prochaines semaines.

- Sur les 8 circuits de randonnée que compte la commune, plusieurs d'entre eux nécessiteraient un renouvellement du balisage. Afin de maintenir un balisage en bon état, il a été préconisé qu'il soit effectué tous les ans, sur la moitié des circuits (4 circuits en 2025, 4 autres circuits en 2026, etc.).

- l'aménagement d'une station de réparation de vélos a été proposée. Des devis seront demandés, et une subvention sollicitée auprès de l'ADEME afin de concrétiser ce projet.

- Agenda :

- Repas des aînés : 22 mars, au restaurant l'Ardesia ;
- Réunion publique « Cimetière » - 08 mars ;
- Conseil municipal : 14 mars ;
- Conseil municipal : 11 avril.

Fin de séance à 21 heures 30